

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Pèlerinage à Fatima du 10 au 15 mai 2020

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)

895 €

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) :

150 €

Clôture des inscriptions : le 6 février 2020 (*sous réserve de disponibilité des places*)

- Le **pré- et post-acheminement** pour se rendre à l'aéroport de Roissy, au départ de Raismes et Cambrai et retour
- Le **transport aérien** de ROISSY vers LISBONNE sur vols réguliers directs de la compagnie AIR FRANCE et les taxes d'aéroport
- Les **transferts et excursions sur place en autocar**
- Le **séjour en hôtel *** en chambres doubles (5 nuitées)**
- Les **repas du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du 6^{ème} jour inclus et les boissons**
- Les **entrées dans les sites et monuments** mentionnés au programme
- **Assistance de Joao, guide local**
- L'**assurance annulation, assistance, rapatriement, bagages de la Mutuelle St Christophe** (selon les conditions jointes dans le livret en annexe)
- Un **livret du pèlerin et un carnet de chants**

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour **chambre individuelle** : 150 €
- Les **extra personnels**

CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document au verso de la feuille d'inscription).

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 6 février est inférieur à 25. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire.

Annulation du fait du pèlerin :

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

- **Annulation pour convenances personnelles**
 - Pour toute annulation avant le 6 février 2020, il sera retenu un montant forfaitaire de 100 € pour frais de dossier.
 - Du 6 février au 9 mars : il sera retenu 20% du prix du pèlerinage.
 - Du 10 mars au 9 avril : il sera retenu 40% du prix du pèlerinage.
 - Du 10 avril au 24 avril : il sera retenu 60% du prix du pèlerinage.
 - A partir du 25 avril : L'intégralité du prix du pèlerinage sera retenu.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

- **Annulation pour cas de force majeure**

La Garantie Annulation de la Mutuelle Saint Christophe prend en charge les frais d'annulation selon le barème détaillé dans la notice jointe pour cause de maladie grave, accident grave ou décès ou autre causes justifiées dans les conditions précisées dans cette même notice.

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette assurance.

Pèlerinages Diocésains de Cambrai

174, rue Léopold Dusart, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62. Fax : 09.80.08.65.23.

N° d'agrément : IM 059 110 115

E-mail : pelerinages.cambrai@nordnet.fr

<http://pelerinages.cathocambrai.com/>

